



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 octobre 2019

PRESENTS:	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
	Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
	Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
	Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
	Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
	Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
	M. MOREL	Cédric	Conseiller

Secrétaire de séance Mr MONDELAIN Jean-Jacques 3ème Adjoint

Excusés :

M. DUPIN	Jérôme	4ème adjoint
Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller

Pouvoir : Mr MAZAUD Jean-Pierre Conseiller **donne pouvoir** à Mr MONDELAIN Jean-Jacques 3ème Adjoint.

Début de la réunion : 20h30

1/ Présentation d'une étude de potentiel éolien par messieurs Bernard CHAVEROT, Maire de la commune de Montrottier, Thibault MANIGLIER, directeur de la société MW Energies et Jean Baptiste MOUETTE Chargé de mission Énergies Renouvelables et PCAET à la CC-MDL.

Monsieur Bernard CHAVEROT présente les ambitions du TEPOS (Territoire à Energie Positive).

Monsieur Thibault MANIGLIER, présente l'énergie éolienne et son potentiel au niveau local.

2/ Présentation d'une mutuelle « ma commune, ma santé »

Report au prochain conseil municipal.

3/ Délibération concernant le projet de programme local d'habitat (PLH) proposé par la CC-MDL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Programme Local de l'Habitat (PLH) des Monts du Lyonnais porté par la communauté de communes. Celle-ci a transmis, le 30/08/2019, un projet à chacune des 32 communes de son territoire pour recueillir leur avis sous un délai de 2 mois.

L'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation indique que « le programme local de l'habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

L'élaboration du PLH relève d'une démarche volontaire de la communauté de communes. De nombreux partenaires ont été mobilisés, qu'ils soient professionnels, associatifs ou institutionnels, et les élus ont été fortement impliqués.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour valider le projet de PLH des Monts du Lyonnais.

Les membres du Conseil Municipal décident de rendre **un avis favorable** au projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026 arrêté par la CCMDL.

4/ Délibération concernant le renouvellement de la convention SPA

Le Conseil municipal décide de reconduire la convention de fourrière entre la SPA de Lyon et du Sud-Est et la commune de Villechenève pour l'exercice 2020. Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations indiquées dans la convention visée ci-dessus est fixé à 0.60 euros par habitant pour l'exercice 2020.

5/ Délibération concernant l'indemnité de comptable public suite au transfert du trésor public à Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le Conseil décide d'attribuer à Madame THOLY Valérie, Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil et de confection de budget prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

6/ Délibération décisions modificatives budgets 2019

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions modificatives utiles au budget communal et assainissement.

7/ Délibération concernant la convention d'occupation du patrimoine public (école) pour la réalisation et l'exploitation d'une installation photovoltaïque.

Monsieur le Maire va contacter la société Monts Energies car il souhaite apporter des modifications à la convention proposée par Monts Energies.

Report au prochain conseil.

8/ Demande d'insertion d'article dans le bulletin municipal par le collectif citoyen RIP/ADP

Monsieur le Maire a rencontré Mme Colette Cohas au nom du collectif citoyen RIP ADP.

Les membres du Conseil acceptent la publication sur le panneau lumineux d'une annonce concernant le collectif RIP ADP Tarare.

Par contre, le Conseil municipal n'est pas favorable à l'insertion d'un article dans le bulletin municipal car les élus ne souhaitent pas l'intégration d'articles à connotation politique dans le bulletin municipal.

9/ Délibération concernant la dénomination d'un chemin rural

Le conseil municipal décide de dénommer le chemin partant du carrefour de la rue du Stade avec la rue du repos jusqu'au carrefour avec le chemin des Placettes « **Chemin de la Grange** ».

8/ Question diverses

- ✓ Le Conseil municipal approuve la convention de médecine préventive pour les employés
- ✓ Déneigement. Mr DUPIN s'est entretenu avec Mr MONIER (Chef de service technique voirie Ouest).

Concernant le déneigement, réponse au courrier de Monsieur le Maire, adressé au président du département du Rhône, en date du 04 février 2019, la réponse est la suivante :

RD4 : la compétence nettoyage en agglo est communale. La Commune prendra en charge le déneigement de la RD4 à partir du restaurant Beau Séjour jusqu'à la Place du marché.

RD27 : Monsieur le Maire souhaitait une requalification de la voie sur un niveau supérieur, afin qu'elle puisse être déneigée le matin par le centre d'exploitation. Nous avons reçu une fin de non-recevoir motivée par : « Malheureusement, au regard de l'homogénéité de classement des voiries, cela ne sera pas possible. »

- ✓ Une demande de financement pour l'installation de miroir dans la salle polyvalente a été soumise auprès du conseil municipal de la part des majorettes et des Mill'actives.

Monsieur le Maire indique que s'agissant d'un bâtiment ERP, la classification au Feu du produit n'est pas précisé dans le devis fournit par ces 2 associations. Monsieur JJ MONDELAIN prendra rendez-vous avec elles afin d'apporter quelques précisions.

A noter également que la salle polyvalente est louée pour des activités privées et que l'occultation des baies par un filtre non translucide n'est pas souhaitable.

- ✓ Le conseil départemental du Rhône a décidé d'attribuer à la Commune la somme de 20 500 euros dans le cadre du dossier des appels à projet ainsi qu'une subvention de 6000 euros dans le cadre de la sécurité amende de Police.
- ✓ La réparation des aiguilles du clocher de l'église aura lieu le samedi 26 octobre, par une entreprise spécialisée dans les interventions « grande hauteur »..
- ✓ Eclairage public : en novembre, le syder effectuera une visite de nuit puis la semaine qui suit, ils interviendront pour les réparations nécessaires.
- ✓ Le 7 décembre, le restaurant scolaire aidé d'autres associations organisent le marché de Noël à la salle polyvalente.
- ✓ Prochain Conseil municipal le 26 novembre 2019 à 20h30

Fait en Mairie, le 19 octobre 2019

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

